

Un couvent pour prostituées repenties rue des Fripiers à Bruxelles

Il y avait jadis, rue des Fripiers à Bruxelles, un couvent consacré à Marie Madeleine, qui avait eu comme objectif initial le salut matériel et moral des prostituées repenties ¹. Nous verrons ici la fondation, les revenus, la localisation et le mode de vie des habitantes de ces lieux ².

Généralités:

Le couvent bruxellois de Sainte-Madeleine est fondé en 1506, rue des Fripiers. Le couvent et l'église, détruits dans le bombardement de 1695, sont reconstruits à la fin du XVII^{me} siècle. La communauté, qui tombe sous le coup des dispositions prises par Joseph II, est fermée en 1783 et supprimée le 14 mai 1785.

La fondation avait fait suite au vaste mouvement des Pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine, fondées en 1225 par Rodolphe de Worms, qui avait comme objectif principal de remettre dans le droit chemin les "prostituées repenties" qu'on destinait soit à se marier soit à entrer au couvent. Ces Pénitentes avaient été généralement groupées sous la règle de Saint-Augustin. Ce fut le cas à Bruxelles.

On trouvait, dans les frontières de la Belgique actuelle, d'autres couvents consacrés à Marie-Madeleine, le couvent des sœurs blanches au Vieux Marché aux Grains à Bruxelles fondé en 1238 et des sœurs de la Pénitence de Marie-Madeleine à Anvers en 1312, à Tirlemont en 1251, à Louvain en 1252 ainsi qu'à Lens Saint-Rémy un ancien béguinage devenu en 1415 monastère de Sainte-Marie Madeleine et déplacé en 1484 à Zoutleeuw. Il existe en 1421 un prieuré de Béthanie à Malines et déjà en 1135 on trouve pour peu de temps à Anvers, près de l'abbaye Prémontrée de saint-Michel, une communauté de femmes sous le nom de Marie Madeleine. En 1648 des religieuses de Bois-le-Duc installent à Vilvorde un couvent appelé de Sion, de Béthanie ou des Dames Blanches. En 1460 un prêtre originaire de Gand, Christian Donkeklocke, arrache à leur métier trois prostituées de Bruges à l'instigation de l'évêque auxiliaire de Tournai, Guillaume Le Vasseur. Il crée ainsi à Bruges la communauté des Sœurs pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine ou de Béthanie ³.

¹ Ce texte a déjà paru dans *La revue d'Histoire de Bruxelles* que nous remercions pour la mise du texte à notre disposition. Sur ce couvent: A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, réimpr. Bruxelles, 1975, 3, p. 138-140; P. PIEYNS-RIGO dans *Monasticon*, 4, Brabant, vol. 5, Liège, 1971, p. 1187-1200; J. van WIJNENDAELE, *Promenades dans les couvents et abbayes de Bruxelles*, Racine, Bruxelles, 2007, p. 87-88.

² Sources: Archives générales du Royaume 12326-12346 (AGR): *Archives ecclésiastiques* 12368, 12356, 12270, *Caisse de Religion*, 186, 364, *Chambre des Comptes*, 49200-48204, 48194-48194, *Gouvernement général*, 1378, 1583, 2612, *Conseil des Finances*, 8114, 8256, 8330, 8428; Archives Archiépiscopeales de Malines (AAM): *Fonds des Chanoinesses de Saint-Augustin. Bruxelles. Couvent de Sainte-Marie-Madeleine ou de Béthanie*; *Fonds Episcopalia Mechliniensia*, reg. 14, 25, 45, 47, 50; *Diplomatum Belgicorum nova collectio Auberti Miraei*, 3, Bruxelles, 1734, p. 636-637; Archives de la Ville de Bruxelles (AVB): *Travaux publics*, 6208 et 26234, 12301(1860), 12040 (1861).

³ Sur ces couvents voir entre autres: P. GENARD, *Geschiedkundige verhandeling over het klooster der Witzusters*, Anvers, 1868; J. LAENEN, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant*, Anvers, 1926; Anvers: *Monasticon*, 8, 2, p. 645-663; Bruges: *Monasticon*, 3, 4, p. 1123-1142; Malines: *Monasticon*, 8, 2, p. 521-533; Vilvorde: *Monasticon*, 4, 5, p. 1333-1336.

Fondation à Bruxelles

Le couvent est créé par Marc Steenberg, docteur en droit canon, doyen de Sainte-Gudule, sur un emplacement dit d'Arenberg (*hospitium de Arembergh*), rue des Fripiers, dans la paroisse de Saint-Nicolas dépendant de Sainte-Gudule. L'acte d'approbation de la fondation par le chapitre de Sainte-Gudule le 7 février 1511, confirmé par l'évêque de Cambrai Jacques de Croy, nous donne des détails. Le doyen avait acheté ce bien et le donne par testament à la communauté qui ne peut avoir plus de treize membres et doit être, bien entendu, sous les ordres d'une supérieure. Il est créé sur le modèle du couvent anversois et peut comprendre une petite chapelle avec un clocher, le cimetière, le dortoir, le réfectoire et les dépendances ⁴.

Localisation

Le couvent, *het magdaleene clooster in de audecleeremaeckers straet*, se trouvait entre les rues Grétry, des Fripiers, de l'Ecuyer et de la Fourche. Il n'en reste rien, même pas un nom de rue mais on en a conservé un plan intérieur, dressé juste avant sa disparition en 1783, aux Archives du Royaume ⁵.

Enfermé entre les maisons sur rue qu'il a successivement données en location puis vendues, le couvent de Béthanie avait son église à front de la rue des Fripiers, à peu près à l'emplacement actuel de la rue Grétry dont cette église occupait environ 60% en profondeur. C'était là l'extrémité de la construction en direction de l'église Saint-Nicolas. A côté de cette façade d'église, que l'abbé Mann en 1785 déclare assez belle et régulière, ornée de statues, de consoles et de vases, on trouvait, en allant vers la Monnaie, la chapelle du Saint-Sacrement, puis une maison privée et enfin l'unique entrée de l'institution. Une entrée étroite, enserrée entre les maisons, qui permettait d'assurer physiquement l'obligation de clôture. On passait ainsi dans la cour intérieure bordée par le cloître et au Nord par le réfectoire et des bâtiments. De ce cloître un passage étroit conduisait à la rue de la Fourche, sans doute pour assurer l'approvisionnement et les transports en dehors de l'entrée principale. Un peu plus loin vers la rue de l'Ecuyer, on voit sur les anciennes cartes une espèce de terrain vague entouré par l'arrière des maisons et un mur du couvent. C'est aujourd'hui l'emplacement d'un parking. Une ruelle, *'t Genoffelstraetje*, l'impasse de l'œillet ou des giroflées, l'ouvrait sur la rue de la Fourche. Cette impasse est toujours visible.

Autour du chœur de l'église qui faisait face à la rue des Bouchers, il y avait un petit jardin, le local du sacristain et une minuscule chapelle dédié à Saint-Joseph. Par rapport au couvent, cette église, avec la chapelle du Saint-Sacrement jointe, était importante et pratiquement la seule partie visible de la rue.

⁴ (*Diplom. Belgicorum*, p. 636-637).

⁵ AGR, *Caisse de religion*, 186.

Le miracle de la poutre

Avec les troubles de la Réforme les sœurs sont dispersées en 1580, le couvent est pillé l'année suivante pour être rétabli en 1585 avec le retour des autorités catholiques. Une voisine pieuse, Johanna Baers, a sauvé des hosties consacrées et les a gardées dans une poutre de la maison voisine. Cette poutre a été conservée, comme relique, d'abord dans la chapelle du Saint-Sacrement faisant partie de l'église conventuelle puis à Sainte-Gudule où on peut toujours la voir.

Mode de vie

La communauté est appelée "de Marie-Madeleine" dans les premiers actes puis de noms divers qui rappellent la sainte pénitente et aussi Béthanie, le village de Judée où auraient vécu Marthe et Marie. On trouve couvent de Béthanie ou Marie Magdalène de Béthanie. On parle des *sœurs Magdalaines*, *Magdaleenen zusteren* mais, de façon beaucoup plus généralisée à partir du XVII^{me} siècle, des Madelonnettes ou *Magdelonettes*. Alors que les pénitentes de Marie-Madeleine sont dans les autres fondations souvent appelées Sœurs Blanches, ce n'est pas le cas ici, sans doute pour les distinguer du couvent du Vieux-Marché aux Grains dont les membres sont appelées Dames Blanches.

Il y avait, comme dans tout couvent féminin, des sœurs de chœur, chargées de chanter au service, et des sœurs converses, occupées aux travaux matériels. Il était initialement prévu un nombre de treize sœurs maximum. Ce nombre fut dépassé, 19 religieuses en 1658, 23 en 1706. En 1783 il y a quatorze religieuses de chœur, une novice, neuf sœurs converses. Quatre d'entre elles étaient "infirmes ou valétudinaires".

De toute façon le règlement édicté par l'évêque de Cambrai en 1547 est revu, sous forme d'une confirmation par l'archevêque de Malines Jacques Boonen le 19 décembre 1645, pour appliquer les principes de la Contre-réforme⁶. C'est ainsi que les sœurs doivent se séparer de tous leurs biens et que le silence leur est imposé. L'accent est surtout mis sur le choix et la formation des novices. Vers 1740 le noviciat dure un an. Avant de devenir religieuse il y a deux interrogatoires, à l'entrée et à la sortie du noviciat. Ils se font suivant un canevas tout préparé de quatorze à seize questions. L'interrogateur, en l'espèce l'archiprêtre de Bruxelles, y écrit les réponses faites verbalement et signe avec la postulante. Les questions portent sur l'identité, l'âge, l'indication des parents, les biens disponibles, la liberté de choix, l'importance de l'engagement et le fait pour la candidate de comprendre cette importance. On demande à la candidate si elle a promis le mariage à quelqu'un, si elle a des maladies ou infirmités cachées, si elle a des dettes. Enfin vient la question de la dot. Ce même questionnaire est répété au moment du passage du noviciat à la prestation des vœux.

Si cette opération fut sans doute conçue pour assurer la liberté des candidates, on s'aperçoit que les réponses sont en fait stéréotypées et que l'interrogateur est susceptible d'avoir orienté les réponses et de les avoir en outre mises sur papier sous une forme standardisée. Ainsi à la question portant sur la dot, la plupart

⁶ AAM, *Fonds Chanoin. St-Augustin, Brux, Béthanie*, 1, *Confirmation des statuts*.

des postulantes répondent qu'elles ne sont pas au courant et que cela a été organisé par leur famille.

Toute autorisation d'entrée doit être approuvée à Malines et l'archiprêtre ajoute parfois des arguments de son cru, comme le fait que Theresia Van der Haegen, postulante, a une jolie voix dont le couvent a besoin ⁷. C'est qu'une fonction primordiale des sœurs de chœur est de chanter le service à l'église.

D'après un examen des 22 personnes entrées entre 1740 et 1770, on peut tirer les conclusions suivantes : sur ces 22 entrées, 4 nouvelles venues ont moins de 20 ans, 10 de 20 à 25 ans et 8 de 25 à 30 ans. 6 sont originaires de la ville de Bruxelles, 1 de Jette, les 15 autres de la périphérie flamande, dont 5 de Asse. Dans 10 cas sur 22 la profession du père est fermier, sinon il s'agit d'un artisan ou d'un commerçants comme tailleur, chapelier, marchand de livres, aubergiste. On peut donc croire que le recrutement à cette époque se faisait dans les régions rurales et flamandes autour de la ville et dans des milieux modestes. Enfin le couvent peut servir de prison. En 1755 l'archevêque donne l'autorisation de séquestrer la sœur Marie-Thérèse Vermoesen chez les sœurs de Béthanie à Bruxelles.

Revenus

Un couvent de l'Ancien Régime est aussi une entreprise qui doit assurer son équilibre financier.

Une partie des revenus est en général assurée par la dot que payent les nouvelles venues. Chez les sœurs de Béthanie la dot est moins importante que dans des couvents plus réputés et mieux fréquentés comme les Riches-Claires. En 1766 l'archiprêtre demande à l'archevêque de recevoir deux religieuses de chœur pour une dot de 950 florins et il ajoute: "pour dire la vérité, les dots en ce couvent n'excèdent pas beaucoup cette somme". Il fait remarquer cependant que, si le couvent est pauvre, il est moins endetté que d'autres. C'est la dot qui détermine la future position de la postulante: 350 à 400 florins pour une sœur converse, 750 à 1140 pour une sœur professe ou de chœur.

Il y a des revenus immobiliers. Le front de rue du couvent était donné en location, ce qui permettait à la communauté à la fois de percevoir des loyers et, blottie à l'intérieur du pâté de maisons, de ne pas être dérangée par l'activité urbaine. Au début du XVIIIème siècle la location de cinq maisons rapportait annuellement 605 florins mais les maisons auront été vendues en 1783 et le revenu aura évidemment disparu. Trois maisons de la rue des Fripiers ont été ainsi aliénées entre 1721 et 1730.

Le couvent a aussi des revenus de rentes. Il y a une rente constituée "par testament de feu M. Lambert du 5 avril 1741, ancien prêtre du couvent, tant qu'il existera une religieuse ou sœur qui aura été reçue dans le couvent de Béthanie pendant le vivant du dit testateur". La rente était toujours perçue en 1783. D'autres rentes sont dues par Jacques Sencie avec un capital de 3.500 florins et

⁷ *Heeft een schoone stemme die dit clooster teghenwoordigh seer nodigh heeft (AAM, Fonds Chanoin. St-Augustin, Brux, Béthanie, lettre du 2 décembre 1768).*

une hypothèque sur une maison de la rue des Fripiers, par la ville de Bruxelles depuis 1655 avec une hypothèque sur la chaussée de Bruxelles à Vilvorde, par les Etats de Brabant et de Flandre, par le Mont de Piété de Bruxelles, par l'Eglise de Saint-Nicolas, voire par l'empereur ⁸.

Le couvent accueille, par contrats, des pensionnaires extérieures qui ne sont donc pas des religieuses. Ainsi Cornelia Lauwerys qui entre le 15 mai 1711 "à l'essai" pour voir si elle pourra y rester. Elle paye 1500 florins à l'entrée. Si elle part ils lui seront remboursés sauf 200 florins par an qui couvrent la nourriture, le nettoyage, la bougie, le chauffage, les soins et la "recréation donnée aux religieuses". Cornelia partira au bout d'un an et trois mois. En 1735 Adrienne Gillis entre comme pensionnaire pour la vie avec tous les avantages accordés aux religieuses sauf les soins de santé: médicaments, médecin, chirurgien. Elle paye 1.200 florins à l'entrée et à sa mort sa succession payera 100 florins pour l'enterrement. En 1736, par un contrat passé en bonne et due forme devant notaire et approuvé par l'archevêque, Maria Magdalena Bloem paye 700 florins et des rentes pour être nourrie dans sa chambre, éclairée, soignée et enterrée. En 1730, à nouveau par un acte notarié, Marie Marguerite d'Ophem, veuve du sergent-major Thomas de Riaville, paye 1000 florins pour être entretenue, saine et malade, et être à sa mort enterrée comme une religieuse.

Il y a de nombreuses pensionnaires qui n'ont pas l'intention de rester, en 1717 la femme de A.M. Vanderpiet, en 1738 Mme Firlants qui payent 55 à 75 florins pour trois mois de pension. Par contre en 1783 Mlle de Bondt avait acheté au couvent sa nourriture et son logement moyennant le versement d'un capital.

D'autres sources de revenus sont les donations: en 1718 la veuve Vander Hameye renonce au paiement de médicaments qu'elle a livrés au couvent "moyennant la lecture chaque samedi des litanies de la Vierge avec cinq Paters en sa faveur". En 1727 la veuve Cole donne au couvent des biens par testament en spécifiant que la prieure ne pourra les aliéner sans l'accord du confesseur du couvent ⁹.

Mais le couvent a été ruiné après le bombardement de 1695 (*De bombarderinghe in de welcke het clooster gansch ende geheel is geruineert geweest*) et l'on parlera longtemps du poids des dettes contractées à ce moment. En 1715 la communauté lève un emprunt de deux mille florins. En 1734 l'archevêque de Malines permet aux religieuses, étant donné le dénuement du couvent, de mendier dans les églises. Déjà en 1695 il en avait donné l'autorisation aux sœurs converses.

A la liquidation de la communauté en 1783, le comité de la Caisse de Religion trouvera un couvent des plus démunis. Les maisons qui faisaient le pourtour du couvent à front de rue ont été vendues. On en a déjà vendu deux petites à côté du couvent en Juin 1696 ¹⁰. Il reste le revenus des rentes, celui des pensionnaires, un petit fonds de caisse. On trouve chez la supérieure "dix tableaux de nulle considération, une centaine de livres, comme Vies de saints,

⁸ AGR, *Arch. Ecclés.*, 13520, p. 139, 151, 153-187, 189-191, 193-195, 201, 203, 209; AGR, *Caisse de religion*, 186.

⁹ *Arch. Ecclés.*, 12280 ; AAM, *Fonds Episcopalia Mechliniensia*, reg. 45, fol. 165; AGR, *Comité de la Caisse de Religion*.

¹⁰ *Arch. Ecclés.*, 12279-12280, 12354 : AAM, *Fonds Chanoin. St-Augustin, Brux, Béthanie*, 6,

prières et autres de peu de considération... neuf vieilles sièges de jong". L'intérieur des cellules est pauvre, le bois du lit, des rideaux, une pailleasse, deux sièges, deux armoires. Les effets d'Eglise et sacerdotaux sont cédés gratuitement aux paroissiens ¹¹.

Conclusion

Dans tous ces vieux papiers qui rappellent le couvent disparu, ce qu'on ne trouve pas, c'est l'objectif même de l'institution: les prostituées. Ont-elles jamais été prises en charge par le couvent? On n'en sait rien. Il faut remarquer qu'à Bruges également, les habitantes du couvent de Béthanie, qui étaient à l'origine pour les trois quarts des filles repenties, sont devenues au XVI^{me} siècle des religieuses comme les autres qui proviennent même des meilleures familles de la ville et dont la réputation de bonne mœurs fait appeler la communauté "le val des vierges" *Maeghdendael*. Par contre dans le couvent d'Anvers, qui a parrainé la communauté bruxelloise à ses débuts, on continue en 1607 à s'occuper des filles déchues ¹². Il s'agit là non seulement de prostituées mais, comme on le dit en 1551, de filles indésirables aux yeux du monde, pour lesquelles la famille paye une pension. Un pieux moyen pour les familles convenables pour se débarrasser de jeunes femmes excentriques ou qui ont connu quelque aventure dont on ne se vante pas.

A Bruxelles Béthanie semble dès le début un couvent semblable aux dizaines d'autres qui emplissaient la ville sous l'Ancien Régime ¹³. Un couvent modeste, frileux, blotti à l'abri des rues, peuplé de sœurs d'origine apparemment simple et surtout rurale, ne disposant pas de vastes revenus et incapable de demander à ses postulantes des dots importantes. Il végète pour disparaître à la fin de l'Ancien Régime sans laisser une quelconque survivance locale, fût-ce un pan de murs ou un nom de rue. Seul le miracle de la poutre lui a donné une certaine célébrité et c'est aussi cette poutre qui en constitue le seul souvenir, pour qui veut bien l'apercevoir parmi tous les objets de dévotion qui emplissent la chapelle du Saint-Sacrement à Sainte-Gudule.

La Suppression du couvent

La communauté, tombée sous le coup des dispositions prises par Joseph II, fut fermée en 1783 et supprimée le 14 mai 1785. Les religieuses, aidées par des petites pensions, se fixèrent dans la région bruxelloise.

Durant l'hiver 1788 l'église sert de chauffoir public. On y assemble aussi le premier ballon lancé au-dessus de Bruxelles. En 1787 on avait mis dans l'ancien couvent un poste de garde et une prison. C'est là que se passa un événement affreux, qui montre la popularité des moines à l'époque mais surtout ce qu'il faut bien appeler le fanatisme de la population. Le 6 octobre 1790 un jeune homme, un certain Vancrickingen, avait, lors de la procession de Sainte-Gudule, insulté les capucins. La foule se précipite sur lui au marché au poisson (au coin de l'actuel parking 58, de la rue de la Vierge Noire et la rue Marché au Poulets) et le

¹¹ AGR, *Caisse de Religion*, 186, 364.

¹² *Monasticon*, 3, 4, p. 1127 ; 8, 1, p. 657.

¹³ J'en ai répertorié 38 sans compter les petites fondations, hospices et hôpitaux (J. van WIJNENDAELE, *Promenades dans les couvents et abbayes de Bruxelles*, p. 5).

menace de mort. Il est sauvé et conduit au corps de garde des Madelonnettes que la foule enragée envahit pour arracher le jeune homme et le lyncher. Cela se passait chez nous, dans une de nos bonnes rues commerçantes du centre, il n'y a pas si longtemps.

Viennent la révolution et l'occupation française. En 1792 les prisonniers politiques retenus dans cet endroit, toujours appelé les Madelonnettes, sont transférés à l'Amigo. L'église est abattue en 1795. Le couvent, dont la valeur immobilière avait été estimée à 15100 florins à la fermeture, est vendu à bas prix comme bien national à charge de le démolir. Pierlet, qui achète en 1799 la bâtisse abandonnée, exploite, au rez de chaussée une boucherie de gros, et à l'étage une salle célèbre de spectacle et de bal, la salle des Variétés. Garçons et filles viennent danser à la place de la maison de Béthanie, destinée par Marie-Madeleine à la pénitence et où des générations de religieuses avait mené une vie de prières entre quelques bouquins pieux dépareillés et une poutre réputée miraculeuse. Dans les années 1840, après la mort de Pierlet, le tout est transformé en une espèce de bazar.

A l'emplacement de l'église démolie on avait ouvert une ruelle tortueuse avec une petite place, reliant la rue des Fripiers à la rue des Bouchers. Elle partait de cette première rue, s'ouvrait sur une placette carrée puis tournait à gauche pour rejoindre la rue de la Fourche, un peu plus loin que la rue des Bouchers vers la rue de l'Ecuyer. C'est la préfiguration de la rue Grétry actuelle. On l'appelait rue des Veaux en 1799, marché aux Peaux en 1835, rue au Suif en 1851. Sur cette placette on installa en effet des marchés successifs, le marché aux poulets, le marché aux veaux puis le marché aux abats et enfin le marché aux peaux. L'ensemble sera rasé en 1860 pour construire la première partie de la rue Grétry entre la rue de la Fourche et la rue des Fripiers, elle-même élargie un an plus tard.

Qui se doute encore qu'en pleine ville de Bruxelles des villageoises devenues nonnes, vivant dans la pauvreté, le silence et la réclusion, dormaient sur des paillasses et vénéraient une poutre de bois où se serait passé jadis un miracle.

* - *